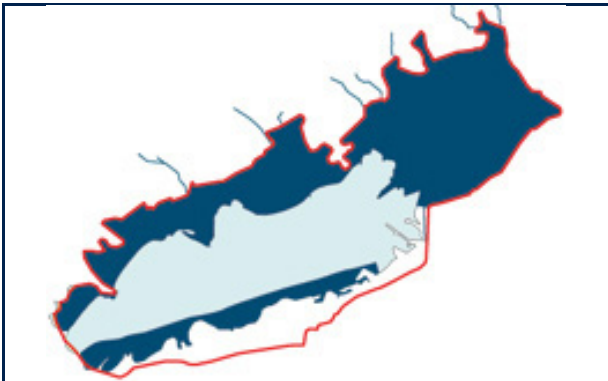


Action ACT08 **	Canaliser la fréquentation sur les sentiers existants (aménagement)
---------------------------	--

OBJECTIF(S) DE CONSERVATION

- ▶ Maintien de la diversité des habitats naturels des marges de l'étang
- ▶ Préservation du caractère naturel et de la quiétude du site
- ▶ Préservation des milieux dunaires

Secteurs à définir



OPERATION(S)

11-Renforcer la protection des milieux dunaires en faveur de la faune et de la flore
16-Maîtriser et canaliser la fréquentation en fonction des enjeux du site

ENJEUX ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Principaux habitats et espèces concernés
Tous habitats naturels d'intérêt communautaire, Cistude d'Europe et espèces visées par la directive « Oiseaux » en particulier les laro-limicoles

Facteur(s) contrariant leur état de conservation
Piétinement, tassement de la végétation, érosion des sols, dérangement par le bruit

Justification(s) de l'action et effet(s) attendu(s)
L'action concerne la prise en charge de certains coûts visant à canaliser la fréquentation (randonnées, cheval, etc.) sur les voies autorisées et/ou réduire l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des routes, des chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires non soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 (évaluation des incidences).
Cette action est à conduire en cohérence avec l'action ACT06 qui prévoit l'élaboration d'un plan de gestion de la fréquentation à l'échelle du site Natura 2000 sur les zones à enjeux.
La mise en place d'ouvrages de franchissement (notamment temporaires) destinés à minimiser l'impact d'interventions sur l'environnement peut également être pris en charge dans le cadre de cette action.

PERIMETRE D'APPLICATION ET PRINCIPAUX SECTEURS CONCERNES

Principaux secteurs (non exhaustif)	Pourtour de l'étang de l'Or et milieux dunaires
Surface concernée estimée	Environ 4200 ha (emprise terrestre)
Principaux statuts réglementaires	Loi littoral, site classé
Principaux statuts fonciers	Conservatoire du Littoral, Communes, propriétés privées

DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

Description de l'action
Un diagnostic environnemental réalisé au préalable de la contractualisation permettra de préciser les enjeux écologiques et objectifs à atteindre sur les parcelles concernées, d'évaluer l'impact de la fréquentation, de déterminer les équipements nécessaires et les modalités d'installation (périodes...), et ainsi de compléter le cahier des charges type.

Dispositif de mise en oeuvre Mesure contractuelle - Contrat N2000

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Indicateur(s) de réalisation	Nombre de contrats signés	Indicateur(s) de résultat	Nombre d'aménagements réalisés
-------------------------------------	---------------------------	----------------------------------	--------------------------------

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

2009	2010	2011	2012	2013	2014

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS*Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)*

Réalisations (non exhaustif)	Coûts	Principal dispositif financier	Etat	UE	Ag.eau	Region	Dpt34	EPCI	Autres
Contrat Natura 2000 - Objectifs chiffrés : 2 chantiers	60000	Mesure 323B axe 3 PDRH	50	50	0	0	0	0	0

Coût de l'action sur 6 ans (Euros) 60000**Remarques****MISE EN OEUVRE DE L'ACTION - DISPOSITIF CONTRACTUEL - CAHIER DES CHARGES TYPE**

Type contrat	Contrat Natura 2000 - durée 5 ans
Parcelles éligibles	Les terrains éligibles sont les parcelles non agricoles-non forestières incluses dans le périmètre Natura 2000 - habitats d'intérêt communautaire et espèces sensibles à la fréquentation
Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale publique ou privée titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains non agricoles – non forestiers inclus dans le site.
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Allongement de parcours normaux de voirie existante ; - Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, ...) ; - Mise en place de dispositifs anti-érosifs ; - Changement de substrat ; - Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables, ...) ou permanents (accompagnement du détournement d'un parcours existant) ; - Mise en place de dispositifs destinés à empêcher l'accès sur la chaussée ; - Etudes et frais d'expert ; - Toute autre réalisation concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Engagements non rémunérés - Conditions spécifiques de réalisation des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ; - Période d'autorisation des travaux à définir lors de la contractualisation.
Document(s) à fournir lors de la demande du contrat	<ul style="list-style-type: none"> - formulaire de Contrat Natura cerfaté ; - extrait original de matrice cadastrale de l'année ou à défaut de l'an passé et plan cadastral portant la localisation de la mesure ; - cartographie du projet sur orthophotoplan.
Financement et versement des aides	Le versement des aides est effectué selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. L'aide, versée sur pièces justificatives, est plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.
Point(s) de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle administratif : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction ; - Contrôles sur place : visites de réception des travaux d'investissement par le service instructeur (DDAF), obligatoires au dessus d'un certain montant ; visite avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (DR CNASEA). <p>En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.</p>
Estimation des aides	Sur devis Environ 30 000 €/chantier
Codification de la mesure	Contrat Natura 2000 : A32325P
Cahier des charges spécifique	Chaque contrat fera si nécessaire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant les engagements du présent cahier des charges type. Seront notamment précisés les éléments suivants : cartographie de l'action ; modalités de conduite des travaux et localisation des aménagements ; montant de l'aide ; calendrier de mise en œuvre.